agenzia fides
Organo di informazione delle Pontificie Opere Missionarie
Fondata nel 1927
http://www.fides.org

AMERIQUE/COSTA RICA - Publication de la Déclaration sur le vieillissement : « les personnes âgées continuent à être victimes de nombreuses discriminations »

San José (Agence Fides) – « Les droits des personnes âgées sont constamment violés malgré toutes les questions soulevées jusqu'à ce jour. La gestion sociale concernant la vieillesse et le vieillissement manque de cohérence entre l'affirmation des droits et leur effective application. Dans ce contexte, les personnes âgées continuent à être victimes de nombreuses discriminations, de différents types d'abus et de violence, de la pauvreté et du manque d'accès à la justice ». C'est ce qu'affirme la Déclaration de Tres Rios qui fait état de la nécessité de considérer les personnes âgées comme des sujets de droits et promeut la création d'une convention internationale relative aux droits des personnes âgées.
Le document est le fruit de la réunion régionale ayant eu lieu à San José, au Costa Rica, du 6 au 8 mai sur le thème « Vieillissement : Madrid + 10 : du projet à l'action », réunion à laquelle ont participé les représentants du Programme régional pour les personnes âgées en Amérique latine et aux Caraïbes, PRAM-Caritas, de la Coordination des Organisations de la Société civile en Amérique centrale et aux Caraïbes en matière de vieillissement (CORV) et des organisations de la société civile du Costa Rica.
Un autre point important de la déclaration finale affirme que « les politiques en faveur de la vieillesse manquent de priorités et de budgets stables, ce qui les rend inefficaces en termes d'application. Il n'est donc pas possible de suivre un plan précis pas plus que d'exercer un contrôle les concernant ». A la rencontre ont participé des représentants provenant de 19 pays qui ont cherché à donner un véritable rôle aux personnes âgées outre à avoir la possibilité d'exprimer leurs préoccupations, leurs besoins et leurs propositions. Les gouvernements signataires, entre temps, se sont engagés à renforcer la sauvegarde des droits humains au travers d'un traitement différencié et préférentiel, de l'adoption de lois spéciales de protection, d'une attention prioritaire à la transformation des procès administratifs et judiciaires et de la fourniture d'avantages et de bénéfices aux personnes âgées. La déclaration sera présentée à la Commission pour le Développement social des Nations unies en 2013. (CE) (Agence Fides 23/05/2012)

> LINKS
Texte complet de la Déclaration Tres Rios (en espagnol):
http://www.fides.org/spa/documents/15052012_caritas_puertorico.doc:

I contenuti del sito sono pubblicati sotto Licenza Creative Common - http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/deed.it